

Salaire garanti en cas d'incapacité de travail : le gouvernement recule au détriment des patients

Sous la pression du patronat, le gouvernement a renoncé à étendre à deux mois la période de salaire en cas d'incapacité de travail. Pour la Mutualité Solidaris, il s'agit là d'une nouvelle attaque intolérable envers les patients doublée d'un cadeau de 354 millions d'euros aux employeurs.

Une mesure annoncée en octobre 2014 faisait contribuer les employeurs aux efforts d'économies dans la sécurité sociale à raison de 354 millions d'euros. Elle consistait à faire passer à deux mois le salaire garanti en cas d'incapacité de travail. Finalement, il n'en sera rien : tout le poids de l'assainissement budgétaire repose à présent sur le dos des allocataires sociaux, des patients et des travailleurs.

Ce nouveau cadeau de 354 millions d'euros est offert par le gouvernement Michel aux employeurs et cette économie sera, in fine, reportée sur les allocataires sociaux. En effet, des économies supplémentaires sont prévues dans les allocations d'incapacité de travail. En clair, le niveau des allocations va diminuer et les citoyens attendront plus longtemps avant de les percevoir.

Solidaris déplore cette politique anti-sociale

Cet acharnement envers la sécurité sociale, le ciment de notre société, est incompréhensible pour Michel Jadot, le Président de Solidaris : « Après le dispositif pour « encourager » le retour au travail des personnes dites en incapacité de travail basé sur une logique de sanction particulièrement vexatoire et infantilisante, ce Gouvernement continue à réaliser des économies sur le dos des patients. Ce retournement de veste confirme l'orientation anti-sociale de la politique menée. C'est inadmissible. ».

Faut-il en effet rappeler que nous parlons de personnes, de travailleurs salariés ne pouvant plus travailler en raison d'une maladie ou d'un accident et pas de « malades-profiteurs » ? Actuellement, un employé en incapacité de travail bénéficie de son salaire durant un mois seulement. Cette période ne recouvre que 15 jours pour les ouvriers. Lors des discussions sur le rapprochement de statut entre ouvriers et employés, le gouvernement s'était engagé à étendre cette période à deux mois.

Cette mesure était une des seules en faveur des employés. Solidaris déplore qu'elle ait été a purement et simplement balayée sous la pression des employeurs.

CONTACT PRESSE :

Claire Huysegoms, porte-parole de Solidaris, 0479616781, claire.huysegoms@gmail.com